

AVIS

En application de l'article 9 point 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé que

la société IBB Baugesellschaft sarl a introduit une demande en vue de l'exploitation d'un parking souterrain avec 50 emplacements à Vianden, rue de la frontière,2, pour le compte de la société précitée.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection des intéressés au secrétariat communal. Ils pourront y être consultés par toutes personnes durant la période

du 27 mai 2022 au 10 juin 2022

Vianden, le 24 mai 2022

pr. le Collège des bourgmestre et échevins
le bourgmestre le secrétaire



Signature of the Mayor and the official blue circular stamp of the Vianden Municipal Administration.



Handwritten signature of the Secretary.